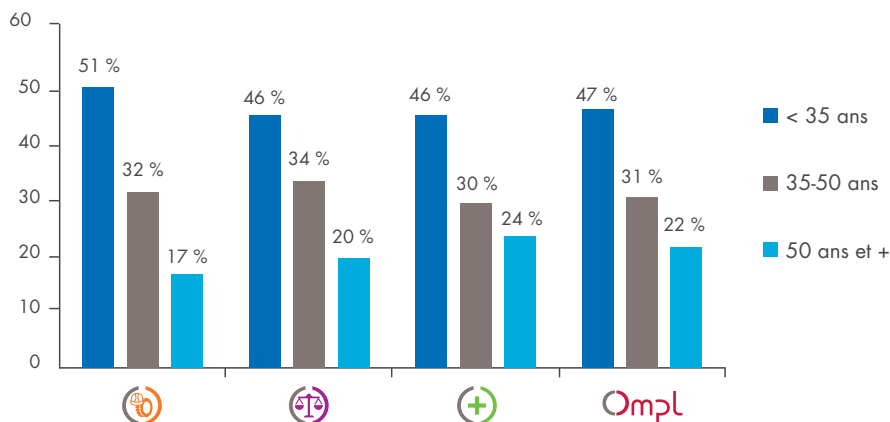




Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la DADS 2012. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés au niveau de l'OMPL et de chacun des trois secteurs dans la région.

Répartition des salariés par tranche d'âge et secteur professionnel Effectif 2012



 Secteur cadre de vie-technique

 Entreprises d'architecture

 Entreprises d'économistes de la construction

 Entreprises d'experts en automobile

 Cabinets de géomètres-experts, géomètres-topographes, photogrammètres et experts fonciers

 Secteur juridique

 Études d'administrateurs et mandataires judiciaires

 Cabinets d'avocats

 Offices de commissaires-priseurs judiciaires et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques

 Études d'huissiers de justice

 Secteur santé

 Cabinets dentaires

 Laboratoires de biologie médicale extra hospitaliers

 Cabinets médicaux

 Pharmacie d'officine

 Cliniques vétérinaires



SALARIÉS PLUS JEUNES EN ÎLE-DE-FRANCE

L'Île-de-France se caractérise par une pyramide des âges jeune : 47 % des salariés de moins de 35 ans et un taux de seniors faible (22 %). La proportion de salariés de moins de 35 ans est supérieure d'au moins 8 points aux autres régions.

Cependant, les écarts entre les secteurs sont notables :

-  le secteur du cadre de vie-technique est plus jeune avec 51 % des salariés de moins de 35 ans ;
-  le secteur juridique a une répartition des effectifs qui se situe principalement dans les deux premières tranches d'âge ;
-  le secteur santé se caractérise par un taux de seniors supérieur aux autres secteurs.



PYRAMIDE DES ÂGES DIFFÉRENTE SELON LES BRANCHES

À l'intérieur de chaque secteur, les pyramides des âges sont hétérogènes :

- ❶ le secteur du cadre de vie-technique est très impacté par la branche des entreprises d'architecture qui regroupe 76 % des salariés. Cette branche est particulièrement jeune puisque plus de la moitié des salariés se situe dans la première tranche d'âge. Les autres branches ont une répartition des effectifs plus équilibrée. Les entreprises d'économistes de la construction se singularisent par une proportion de séniors relativement élevée (26 %) ;
- ❷ le secteur juridique est très marqué par les cabinets d'avocats qui concentrent 82 % des emplois. D'une manière générale, toutes les pyramides ont une forme assez semblable indiquant une forte présence de jeunes salariés. Cependant les branches des études d'administrateurs et mandataires judiciaires, des études d'huissiers ont une proportion de séniors supérieure au quart des effectifs ;
- ❸ deux branches du secteur santé ont plus de la moitié des salariés dans la plus jeune tranche. A contrario, la branche des cabinets médicaux se démarque par près du tiers des salariés dans la tranche des séniors.

Répartition des salariés par tranche d'âge et branche professionnelle

Secteur/Branches professionnelle	< 35 ans	35-50 ans	50 ans et +
	51 %	32 %	17 %
	53 %	31 %	16 %
	37 %	37 %	26 %
	44 %	35 %	21 %
	47 %	34 %	19 %
	46 %	34 %	20 %
	38 %	36 %	26 %
	48 %	33 %	19 %
	47 %	34 %	18 %
	38 %	34 %	28 %
	46 %	30 %	24 %
	44 %	33 %	23 %
	45 %	29 %	26 %
	35 %	33 %	32 %
	50 %	29 %	21 %
	68 %	21 %	11 %
	47 %	31 %	22 %